

PENSEZ AUX AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



Bénéficiez du CRÉDIT D'IMPÔT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE)

Le CITE permet de déduire de l'impôt sur le revenu **30 %** des dépenses réalisées pour rénover votre logement (chauffage, chauffe-eau, isolation...).
si vous ne payez pas d'impôt, l'excédent vous est reversé.

+

Bénéficiez des CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Jusqu'au 31 mars 2018, une prime exceptionnelle pouvant aller jusqu'à **1 300€** est mise en place pour aider à financer une chaudière (bois, gaz, fioul) performante, un programmateur de chauffage électrique, des radiateurs électriques performants, l'isolation de vos combles et toitures. Tous les bénéficiaires du chèque énergie y sont éligibles.

CONTACTEZ UN CONSEILLER :

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

renovation-info-service.gouv.fr

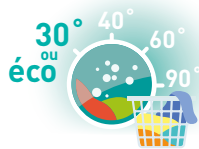
LE SAVIEZ-VOUS ?



Baisser le chauffage
de 20°C à 19°C =
**- 7% de consommation
d'énergie**



Dégivrer son réfrigérateur
=
**évite une surconsomma-
tion d'environ 30 %**



Laver son linge à 30°C =
**2 fois moins d'énergie
qu'un lavage à 60°C**



Couvrir les casseroles
pendant la cuisson =
**4 fois moins d'électricité
ou de gaz consommés**

DES PETITS ACHATS INTELLIGENTS

UN MOUSSEUR (OU AÉRATEUR)

Une fois placé sur votre robinet, ce petit dispositif injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule.
Le débit du robinet est ainsi réduit de 30 à 50 %.
Un mousseur coûte entre 3 et 5 € en grande surface.

DES AMPOULES LED

Si chaque ménage s'équipe en LED, on économise l'énergie d'une ville de 2 600 000 habitants (4000 MW).
On peut trouver des ampoules LED
à moins de 4 €.

**Des gestes simples
pour faire des économies
d'énergie dans la maison**

Des gestes simples pour faire des économies dans la maison

